

**Projet agrivoltaïque de Saint-Just-d'Ardèche –
Complément 1 – Éléments complémentaires à
la demande de cas par cas**

Commune de Saint-Just-d'Ardèche (07 700)

23/04/2024



Table des matières

1-	CONTEXTE.....	3
2-	INVENTAIRES ECOLOGIQUES COMPLEMENTAIRES	4
3-	PERMEABILITE DE LA CLOTURE POUR LA FAUNE	4
4-	INFORMATION COMPLEMENTAIRE SUR LE POTENTIEL IMPACT SUR L'AIGLE DE BONELLI	5
5-	APPLICATION DES OBLIGATIONS LEGALES DE DEBROUSSAILLEMENT.....	7
6-	ANNEXE 1 : COMPTE RENDU DES EXPERTISES MENEES AU MOIS DE MARS ET AVRIL 2024 – ECOTER	8



1- Contexte

Akuo développe un projet agrivoltaïque sur la commune de Saint-Just-d'Ardèche (07700). Ce projet fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une potentielle étude d'impact environnementale.

Ce document vient apporter des compléments au dossier initial déposé le 22/03/2024, notamment sur les points suivants :

- Expertises environnementales complémentaires ;
- Mesure de perméabilité des clôtures pour la faune ;
- Information complémentaire sur l'Aigle de Bonelli ;
- Application des Obligations Légales de Débroussaillage.

L'objectif principal de ce projet est d'installer des ombrières agrivoltaïques sur un terrain agricole de manière à protéger les cultures contre les aléas climatiques de plus en plus fréquents et intenses (gel, sécheresse, canicule, fortes pluies) pour diminuer la variabilité de la production et donc sécuriser les revenus de l'exploitation. Il permettra également d'améliorer le potentiel et l'impact agronomique, et de diminuer le besoin en eau des végétaux en réduisant l'évapotranspiration grâce à la régulation du microclimat sous l'ombrage des panneaux. L'activité agricole restera donc principale et les ombrières agrivoltaïques apporteront un service à la culture.

Le bureau d'étude environnemental ECOTER a réalisé un pré-diagnostic écologique de la zone projet (annexe 8 – prédiagnostic écologique du dossier initial déposé le 22/03/2024), basé sur la littérature scientifique ainsi que des inventaires environnementaux réalisés sur site le **27 septembre 2023** et le **03 janvier 2024**. Ce pré-diagnostic a eu pour objectif de dresser un premier état des lieux des sensibilités écologiques de la zone d'étude d'un point de vue des milieux naturels, de la faune et de la flore (analyse des caractéristiques intrinsèques de la zone d'étude).

Le pré-diagnostic a permis d'appréhender dans un premier temps les premiers enjeux du site et dans un second temps d'orienter les efforts de recherche lors des inventaires.

Il apparaît que la zone projet est majoritairement composée de cultures intensives cultivées en agriculture conventionnelle, et de ce fait très peu d'enjeux environnementaux sont pressentis, les zones de cultures intensives étant peu attractives pour la biodiversité. Un talus arbustif, arboré, buissonnant et herbacé est présent en bordure ouest et présente des enjeux importants. Ce talus sera conservé.

Au regard du pré-diagnostic écologique et des inventaires réalisés en complément et présentés ci-après, les enjeux environnementaux du site d'étude sont limités et ne justifient pas une étude d'impact environnementale. Les activités envisagées avec le projet d'ombrières agrivoltaïques ont un impact minime sur l'environnement local. Au regard des enjeux et en accord avec le bureau d'étude ECOTER, il ne semble pas nécessaire de soumettre ce projet à une étude d'impact environnementale.



2- Inventaires écologiques complémentaires

En complément du pré-diagnostic fourni dans la demande initiale de cas par cas déposée le 22/03/2024, ECOTER a réalisé des inventaires supplémentaires sur les différents compartiments. Voici une synthèse des passages réalisés sur les mois de mars et avril 2024, complémentaires au précédent pré-diagnostic :

Compartiment	Nombre de jours réalisés	Observations	Commentaires
HABITATS/FLORE	0,75 j	/	RAS
OISEAUX	2 j	Alouette des champs ; Traquet motteux	Enjeu local de conservation estimé : faible
REPTILES	0,5 j	/	Pose de plaques
AMPHIBIENS	0,25 j	/	Crapaud calamite entendu au sud, hors de la zone d'étude en direction de la rivière
INSECTES ET AUTRES ARTHROPODES	1 j	Diane ; Agrion de Mercure	Des prospections ciblées ont été réalisées pour rechercher la Laineuse du prunellier. Quelques pieds d'aubépines et de prunelliers ont été observés dans la zone d'étude mais aucun indice de présence n'a été observé. Quelques pieds de Badasse ont été observés dans la zone d'étude. C'est la plante-hôte de la Zygène cendrée (<i>Zygaena rhadamanthus</i>) Ces pieds ne seront pas impactés par le projet puisqu'ils sont situés dans les talus qui seront conservés.

Ces expertises complémentaires, orientées en fonction du pré-diagnostic, viennent confirmer le peu d'enjeux présents sur site, et pour le peu d'enjeux observés, ceux-ci seront évités dans le cadre du projet d'ombrières agrivoltaïques.

Le compte-rendu des inventaires d'ECOTER se trouve en annexe 1 du présent document.

3- Perméabilité de la clôture pour la faune

Le parc agrivoltaïque sera protégé par des clôtures rigides anti-intrusion qui pourraient restreindre les déplacements de la faune. Afin de réduire l'effet barrière et encourager la recolonisation de la faune sur le site du projet, Akuo assurera la **perméabilité des clôtures** entourant le parc pour la petite faune.



Les clôtures seront construites à partir de grillages rigides avec des mailles d'au moins 50 x 100 mm, ce qui limitera le passage de la grande faune mais permettra le passage des amphibiens, des reptiles, des micromammifères et des insectes.

Akuo mettra en place des passages à faunes, à intervalle régulier, afin de garantir la perméabilité des clôtures. Cette mesure d'évitement a été définie et dimensionnée avec le bureau d'étude environnementale ECOTER. Et permettra de limiter l'impact du projet sur les déplacements de la petite faune.

Pour les passages à faune, il conviendra de :

- Surélever le grillage de 5 cm minimum par rapport au sol ;
- Supprimer des mailles à la base du grillage tous les 20 m environ, de sorte à créer des trouées de 20 x 20 cm minimum. Les mailles coupées devront être limées ou bien recourbées afin d'éviter tout risque de blessures des animaux.

Ci-dessous une illustration des passes à faune préconisées dans le cadre du présent projet :



Exemples de passages à faune créés sur des clôtures. © DRYOPTERIS

4- *Information complémentaire sur le potentiel impact sur l'Aigle de Bonelli*

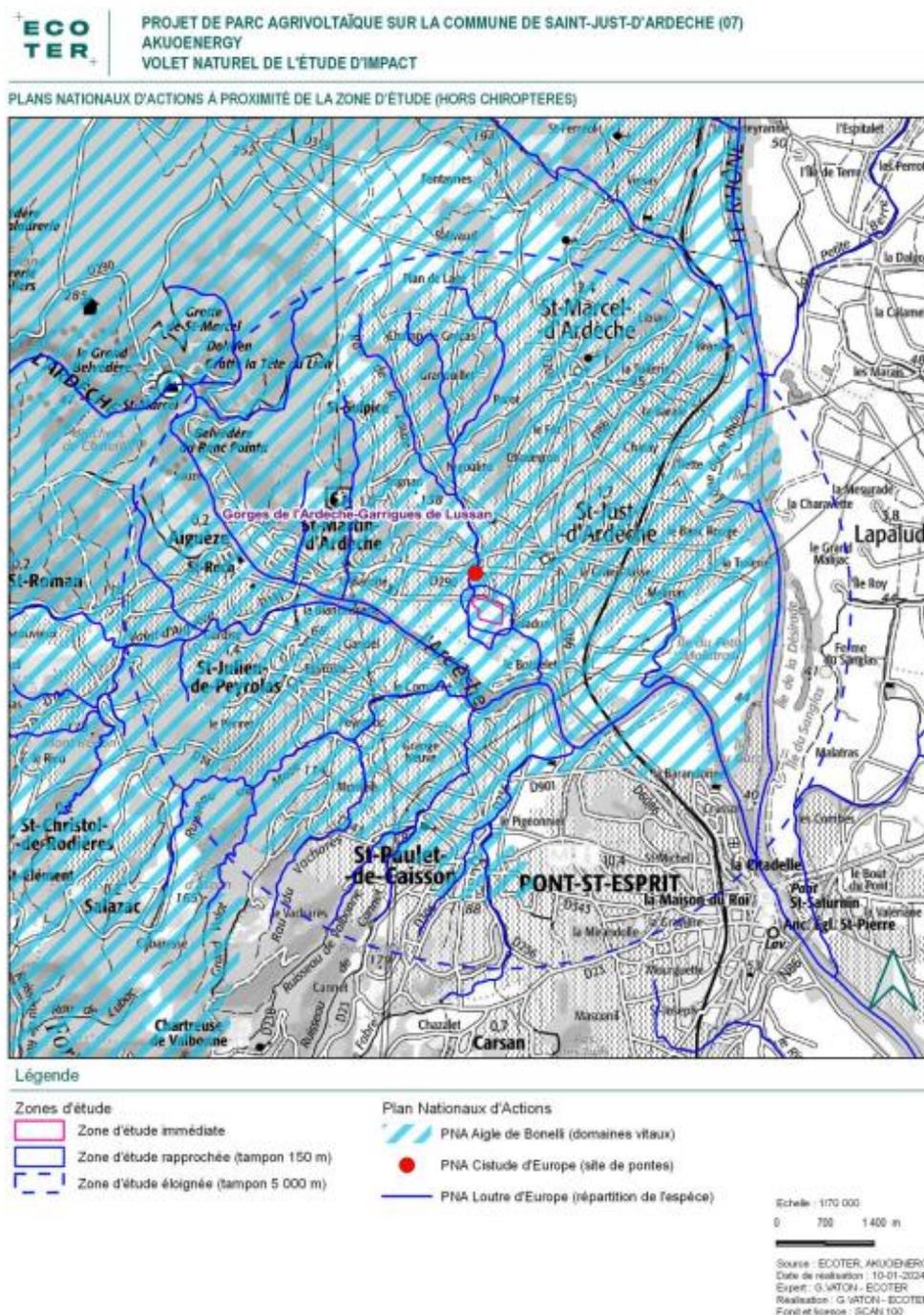
La zone d'étude est concernée par un plan national d'action en faveur des espèces menacées (PNA). Il s'agit d'un document d'orientation non opposables visant à définir les actions nécessaires à la conservation et à la restauration des espèces les plus menacées afin de s'assurer de leur bon état de conservation. Ils répondent ainsi aux exigences des directives européennes dites « Oiseaux » (79/409/CEE du 2 avril 1979) et « Habitat, Faune, Flore » (92/43/CE du 21 mai 1992) qui engagent au maintien et/ou à la restauration des espèces d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation.

La zone d'étude appartient à l'un des domaines vitaux de l'Aigle de Bonelli cartographiés dans le PNA. Ce rapace est présent en France uniquement dans le domaine méditerranéen, et est classé en danger d'extinction sur la liste rouge des

espèces menacées de France (IUCN 2008). Ses populations ont fortement décliné au cours de la 2^{de} moitié du XX^e siècle, et sont aujourd'hui stabilisées autour d'une trentaine de couples en Languedoc-Roussillon, PACA et Rhône-Alpes.

Néanmoins, après étude détaillée du bureau d'études ECOTER suite aux différents passages sur site, il apparaît que les habitats de la zone projet sont très peu favorables à l'espèce (cultures intensives). De plus, la zone projet est située en bordure du domaine vital de l'Aigle de Bonelli.

Il est dès lors très peu probable que l'espèce utilise la zone d'étude pour s'alimenter. Ci-dessous, se trouve la localisation du projet par rapport au domaine vital de l'Aigle de Bonelli.

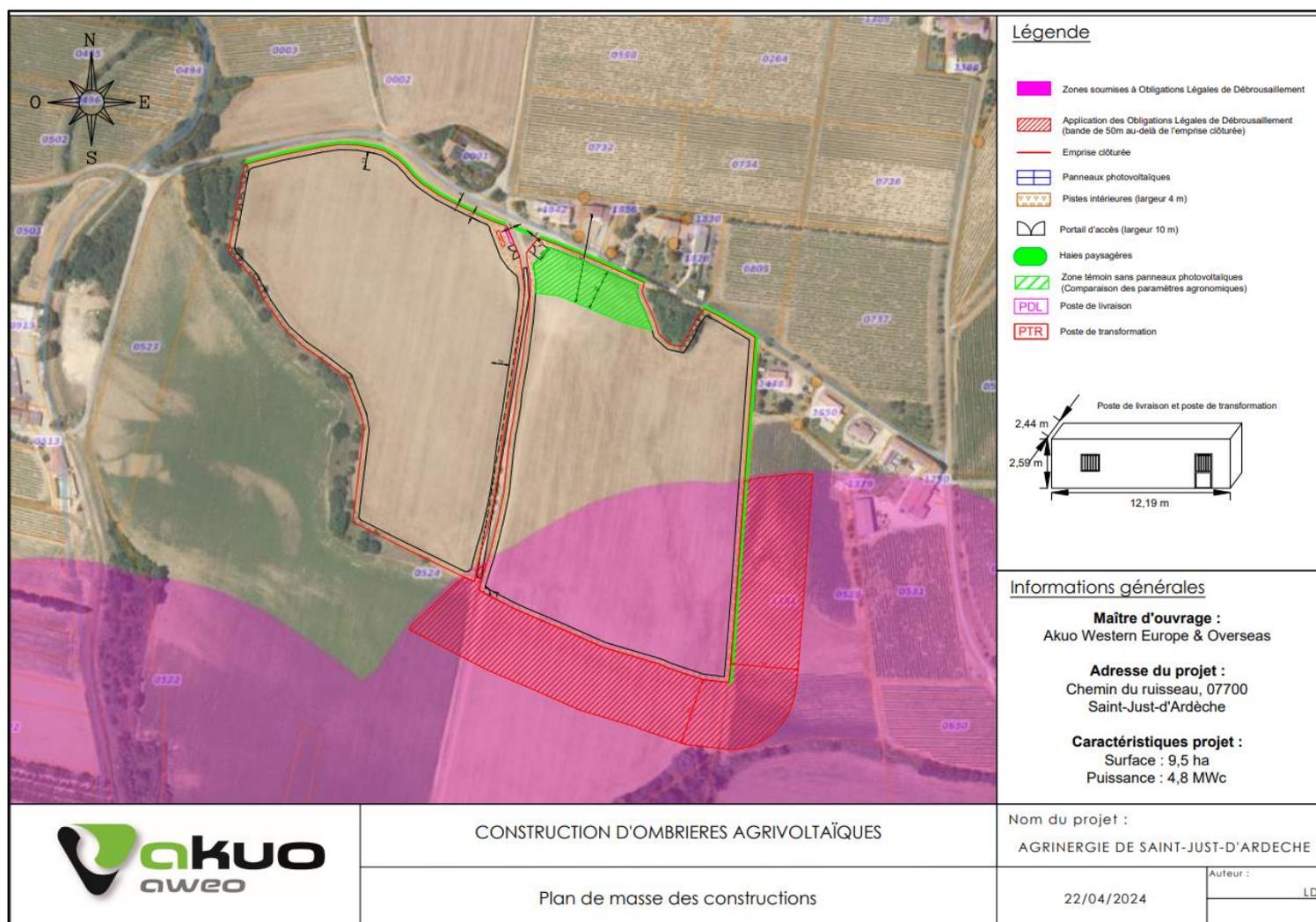


5- Application des Obligations Légales de Débroussaillage

Une partie de la zone projet est concernée par les Obligations Légales de Débroussaillage car située à moins de 200 mètres de bois. Dès lors, il s'applique des Obligations Légales de Débroussaillage dans une bande de 50m au-delà de l'emprise clôturée.

La bande de 50m où les OLD s'appliquent ne concerne que des parcelles cultivées de manière intensive, il n'y a donc matériellement rien à débroussailler, ces parcelles étant déjà entretenues par les agriculteurs. Il n'y aura donc pas d'impact supplémentaire engendré par ces OLD.

Ci-dessous, se trouve un plan détaillé de la situation par rapport aux OLD.





6- *Annexe 1 : Compte rendu des expertises menées au mois de mars et avril 2024 – ECOTER*

Cette note propose une information de l'état d'avancement des études en cours. Les résultats obtenus au cours du mois y sont consignés de manière succincte. L'équipe d'ECOTER reste à votre disposition en cas de question ou pour discuter de l'ensemble de ces points.

Rappel sur la définition des zones d'études

Zone d'étude immédiate

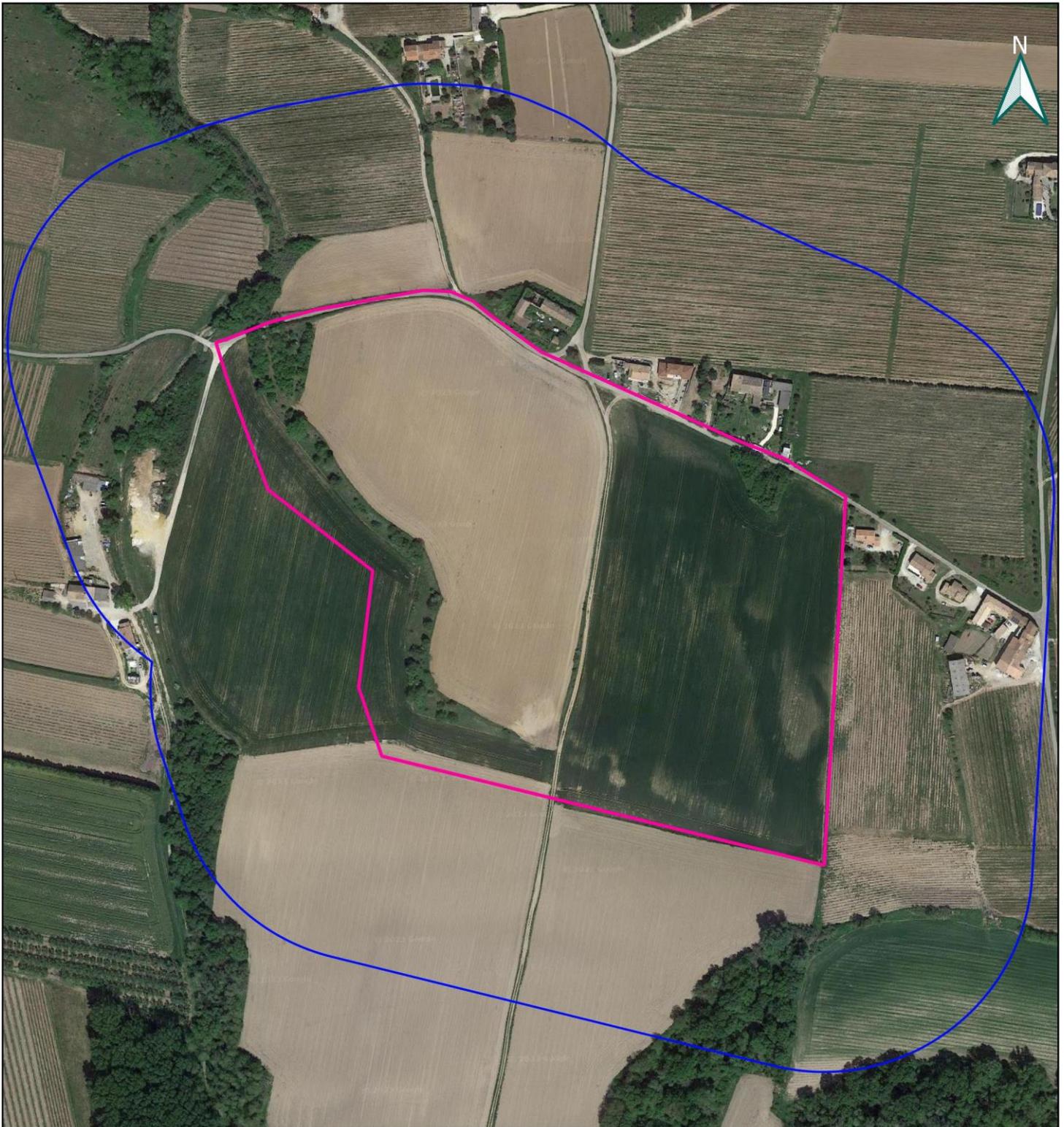
La zone d'étude immédiate a été établie en fonction des données transmises par le maître d'ouvrage, afin d'être en capacité d'analyser les impacts directs et indirects sur la zone de projet et aux abords. Ce zonage a fait l'objet d'échanges et d'une validation avec le maître d'ouvrage afin de s'assurer que l'ensemble des opérations liées à l'aménagement soient bien intégrées à ladite zone d'étude.

Zone d'étude rapprochée

Dans le cadre de cette étude, la zone d'étude rapprochée correspond à un périmètre de 150 mètres autour de la zone d'étude immédiate. Elle répond à l'objectif de délimiter un espace supplémentaire au sein duquel des expertises complémentaires peuvent être effectuées en cas de besoin : recherches complémentaires d'espèces protégées/patrimoniales observées au sein de la zone d'étude immédiate afin de relativiser les observations effectuées sur la zone d'étude immédiate, etc.

PRESSION DE PROSPECTION MISE EN OEUVRE														
Compartment	Expert mobilisé (expert ECOTER sauf mention contraire)	Périodes de passages											Pression de prospection prévue (chaque jour ou nuit est dédié à l'expertise du compartiment indiqué)	
		J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N		D
FLORE ET HABITATS NATURELS	Marie-Laure CHAMBARD				●	●	●	●	●	●				2,5 jours
OISEAUX	Guilhem VATON	●			●	●	●	●	●	●				5 jours et 1 nuit
CHIROPTERES	Jonathan SIMIONE				●	●	●	●	●	●				0,825 jour et 2,25 nuits
AUTRES MAMMIFERES	Bruno GRAVELAT							●	●					1 jour
REPTILES	Dorian SAUSSE				●	●	●	●	●	●				2,5 jours
AMPHIBIENS	Dorian SAUSSE		●		●	●	●	●	●	●				0,75 nuit
INSECTES	Océane VELLOTT				●	●	●	●	●	●				3 jours

PRESENTATION DES ZONES D'ETUDES



Légende

Zones d'études

-  Zone d'étude immédiate
-  Zone d'étude rapprochée (tampon 150 m)

Echelle : 1/4 000
0 50 100 m

Source : ECOTER, AKUOENERGY
Date de réalisation : 31-08-2023
Expert : G.VATON - ECOTER
Réalisation : G.VATON - ECOTER
Fond et licence : IGN BDORTHO

HABITATS/FLORE

Mis à jour le 09/04/2024

PRESSION DE PROSPECTION		
Nombre de jours total	Nombre de jours réalisés	Nombre de jours restants
2,5	0,75	1,75

PREMIERS ENJEUX IDENTIFIES A DATE – (NON EXHAUSTIF)				
Nom/Libellé	Détail de l'observation (Nbr, âge, etc.)	Localisation	Statut de protection/patrimonialité	Enjeu local de conservation estimé
Habitats				
-	-	-	-	-
Flore				
-	-	-	-	-

Légende :

Statut de protection/patrimonialité :

PN : Protection au niveau nationale ; PR : Protection au niveau régionale ; N2000 : espèce ou habitat dit d'intérêt communautaire ; ZH : Zone humide ; Dét ZNIEFF : espèce déterminante ZNIEFF

EVEE : Espèce végétale exotique envahissante

Statuts liste rouge : DD = données insuffisante, LC = Préoccupation mineure, NT = Quasi menacée, VU = Vulnérable, EN = En danger, CR = en danger critique, RE = disparue de métropole, EW = Éteinte à l'état sauvage,

EX = Éteinte au niveau mondial

Enjeu local de conservation

Enjeu local de conservation estimé : Les enjeux de conservations mentionnés ci-avant sont à dire d'expert en l'état des connaissances à cette étape de l'étude (*pour les espèces non hiérarchisées dans les bases de données existantes et pour les habitats) Les enjeux de conservation des espèces patrimoniales à l'échelle de la zone d'étude seront évalués ultérieurement en tenant compte de ces statuts, mais aussi d'autres critères tels que l'état de conservation des populations, la localisation de la zone d'étude au sein de l'aire de répartition ou l'utilisation de la zone d'étude par l'espèce.

Commentaires : -

OISEAUX

Mis à jour le 05/04/2024

PRESSION DE PROSPECTION			
	Nombre total	Nombre réalisé	Nombre restant
Jours	5	2	3
Nuits	1	0	1

PREMIERS ENJEUX IDENTIFIES A DATE – (NON EXHAUSTIF)				
Nom de l'espèce	Détail de l'observation (Nbr, âge, etc.)	Localisation	Statut de protection/patrimonialité	Enjeu local de conservation estimé
Enjeux en période hivernale				
Alouette des champs	Groupe d'une dizaine d'individus	Parcelles agricoles	-	Faible
Enjeux en période de migration pré nuptiale				
-	-	-	-	-
Enjeux en période nuptiale				
-	-	-	-	-
Enjeux en période de migration post-nuptiale				
Traquet motteux	Quelques individus en halte migratoire sur les parcelles agricoles	Parcelles agricoles	Espèce protégée	Faible

Légende :

Statut de protection/patrimonialité :

PN : Protection au niveau nationale ; PR : Protection au niveau régionale ; N2000 : espèce ou habitat dit d'intérêt communautaire ; ZH : Zone humide ; Dét ZNIEFF : espèce déterminante ZNIEFF

Statuts listes rouges : CR = En danger critique, EN = En danger, VU = Vulnérable / Taxons non menacés : NT = Quasi menacé, LC = Préoccupation mineure, DD = Données manquantes, NA = Non applicable.

Enjeu local de conservation

L'enjeu locale de conservation estimé : il est estimé à dire d'expert tenant compte de la comparaison et de la mise en perspective de la valeur patrimoniale des espèces à différentes échelles (locale à globale) et des risques et menaces qui pèsent sur celle-ci, également à l'échelle locale et globale. Les enjeux de conservation des espèces patrimoniales à l'échelle de la zone d'étude seront évalués ultérieurement en tenant compte de ces statuts, mais aussi d'autres critères tels que l'état de conservation des populations, la localisation de la zone d'étude au sein de l'aire de répartition ou l'utilisation de la zone d'étude par l'espèce.

Commentaires : -

REPTILES

Mis à jour le 08/04/2024

PRESSION DE PROSPECTION			
	Nombre total	Nombre réalisé	Nombre restant
Jours	1	0,5	0,5

PREMIERS ENJEUX IDENTIFIES A DATE – (NON EXHAUSTIF)				
Nom de l'espèce	Détail de l'observation (Nbr, âge, etc.)	Localisation (habitats concernés sur la zone d'étude)	Statut de protection/patrimonialité	Enjeu local de conservation estimé
-	-	-	-	-

Légende :

Statut de protection/patrimonialité :

PN : Protection au niveau nationale ; PR : Protection au niveau régionale ; N2000 : espèce ou habitat d'intérêt communautaire ; ZH : Zone humide ; Dét ZNIEFF : espèce déterminante ZNIEFF

Statuts listes rouges : CR = En danger critique, EN = En danger, VU = Vulnérable / Taxons non menacés : NT = Quasi menacé, LC = Préoccupation mineure, DD = Données manquantes, NA = Non applicable

Enjeu local de conservation

L'enjeu locale de conservation estimé : il est estimé à dire d'expert tenant compte de la comparaison et de la mise en perspective de la valeur patrimoniale des espèces à différentes échelles (locale à globale) et des risques et menaces qui pèsent sur celle-ci, également à l'échelle locale et globale. Les enjeux de conservation des espèces patrimoniales à l'échelle de la zone d'étude seront évalués ultérieurement en tenant compte de ces statuts, mais aussi d'autres critères tels que l'état de conservation des populations, la localisation de la zone d'étude au sein de l'aire de répartition ou l'utilisation de la zone d'étude par l'espèce.

Commentaires : Pose des plaques

AMPHIBIENS

Mis à jour le 08/04/2024

PRESSION DE PROSPECTION			
	Nombre total	Nombre réalisé	Nombre restant
Nuits	0,75	0,25	0,5

PREMIERS ENJEUX IDENTIFIES A DATE – (NON EXHAUSTIF)				
Nom de l'espèce	Détail de l'observation (Nbr, âge, etc.)	Localisation (habitats concernés sur la zone d'étude)	Statut de protection/patrimonialité	Enjeu local de conservation estimé
-	-	-	-	-

Légende :

Statut de protection/patrimonialité :

PN : Protection au niveau nationale ; PR : Protection au niveau régionale ; N2000 : espèce ou habitat d'intérêt communautaire ; ZH : Zone humide ; Dét ZNIEFF : espèce déterminante ZNIEFF

Statuts listes rouges : CR = En danger critique, EN = En danger, VU = Vulnérable / Taxons non menacés : NT = Quasi menacé, LC = Préoccupation mineure, DD = Données manquantes, NA = Non applicable

Enjeu local de conservation

L'enjeu locale de conservation estimé : il est estimé à dire d'expert tenant compte de la comparaison et de la mise en perspective de la valeur patrimoniale des espèces à différentes échelles (locale à globale) et des risques et menaces qui pèsent sur celle-ci, également à l'échelle locale et globale. Les enjeux de conservation des espèces patrimoniales à l'échelle de la zone d'étude seront évalués ultérieurement en tenant compte de ces statuts, mais aussi d'autres critères tels que l'état de conservation des populations, la localisation de la zone d'étude au sein de l'aire de répartition ou l'utilisation de la zone d'étude par l'espèce.

Commentaires : Crapaud calamite entendu au sud, hors de la zone d'étude en direction de la rivière

INSECTES ET AUTRES ARTHROPODES

Mis à jour le 09/04/2024

PRESSION DE PROSPECTION			
	Nombre total	Nombre réalisé	Nombre restant
Insectes	3	1	2

PREMIERS ENJEUX IDENTIFIES A DATE – (NON EXHAUSTIF)				
Nom de l'espèce	Détail de l'observation (Nbr, exuvies, comportements, etc.)	Localisation (habitats concernés sur la zone d'étude)	Statut de protection/patrimonialité	Enjeu local de conservation estimé
Papillons				
<i>Diane (Zerynthia polyxena)</i>	2 imagos en vol, quelques chenilles et de nombreux œufs	Observations de nombreux pieds de sa plante-hôte (Aristolochie à feuilles rondes) dans les bandes enherbées en bord de cultures	PN, N2000, Dét ZNIEFF	Modéré
Odonates				
<i>Agriion de Mercure (Coenagrion mercuriale)</i>	Un seul individu ténéral observé en maturation	Observé au sein d'une bande enherbée	PN, N2000, Dét ZNIEFF	Modéré
Coléoptères				
-	-	-	-	-
Orthoptères				
-	-	-	-	-
Autres arthropodes (araignées, mille-pattes, abeilles...)				
-	-	-	-	-
<p>Légende : Statut de protection/patrimonialité : PN : Protection au niveau nationale ; PR : Protection au niveau régionale ; N2000 : espèce ou habitat dit d'intérêt communautaire ; ZH : Zone humide ; Dét/rem ZNIEFF : espèce déterminante/remarquable ZNIEFF Statuts listes rouges : CR = En danger critique, EN = En danger, VU = Vulnérable / Taxons non menacés : NT = Quasi menacé, LC = Préoccupation mineure, DD = Données manquantes, NA = Non applicable Enjeu local de conservation L'enjeu local de conservation estimé : il est estimé à dire d'expert tenant compte de la comparaison et de la mise en perspective de la valeur patrimoniale des espèces à différentes échelles (locale à globale) et des risques et menaces qui pèsent sur celle-ci, également à l'échelle locale et globale. Les enjeux de conservation des espèces patrimoniales à l'échelle de la zone d'étude seront évalués ultérieurement en tenant compte de ces statuts, mais aussi d'autres critères tels que l'état de conservation des populations, la localisation de la zone d'étude au sein de l'aire de répartition ou l'utilisation de la zone d'étude par l'espèce.</p>				
<p>Commentaires : Des prospections ciblées ont été réalisées pour rechercher la Laineuse du prunellier. Quelques pieds d'aubépines et de prunelliers ont été observés dans la zone d'étude mais aucun indice de présence n'a été observé.</p>				
<p>Quelques pieds de Badasse ont été observés dans la zone d'étude. C'est la plante-hôte de la Zygène cendrée (<i>Zygaena rhadamanthus</i>). Cette espèce protégée sera donc recherchée lors des prochaines prospections.</p>				
<p>Commentaires : -</p>				